

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017
DELIBERATION N° 35

L'an deux mil dix sept, le vingt six octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h15), MM. POCQ, LALANNE, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 19h42), MM. ESCAPIL-INCHAUSPE, LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET (à partir de 20h04), DAUBISSE, Mmes ARAGON (à partir de 20h00), CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (à partir de 21h35), PALLAS (à partir de 21h35), ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme MEYZENC à partir de 19h42, Mme MARTIN DOLHAGARAY par Mme LAUQUE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme LANGLOIS par M.ESMIEU à partir de 20h15, M. SALDUCCI par M. ETCHEGARAY, M. ARCOUET par M. DAUBISSE, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY jusqu'à 19h42, Mme TAIEB par M. POCQ, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. BOUTONNET par Mme BENSOUSSAN jusqu'à 20h04, Mme ARAGON par Mme CAPDEVIELLE jusqu'à 20h00, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA, M. ETCHETO par M. ARTIAGA jusqu'à 21h35, M. BERGE par Mme ARAGON à partir de 20h00, M. PALLAS par M.DUZERT jusqu'à 21h35.

Absents non représentés :

M. NEYS avant 19h42 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 26 et la motion), Mme CANDILLIER, Mme BELBARAKA, M. BERGE avant 20h00 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 41 et la motion).

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu de l'affichage en
mairie le*

*Et du dépôt
au titre du contrôle
de légalité le*
.....

Le Maire

OBJET : ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE – Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement à l'Association syndicale libre du lotissement Saint-Amand pour la réalisation d'une aire de jeux pour enfants.

Entendu le rapport de Monsieur Esmieu,

L'Association syndicale libre du lotissement Saint-Amand projette de créer une aire de jeux pour enfants sur une dépendance de la voirie interne au lotissement, le tout relevant de sa propriété.

Le montant prévisionnel de l'opération, comprenant la fourniture et la pose tant du jeu que du panneau d'information règlementaire ainsi que le contrôle initial de la conformité de l'installation, s'élève au minimum à 4 500 €.

L'association syndicale a sollicité la Ville de Bayonne pour participer financièrement à cette réalisation à hauteur de 2 500 €. Il est précisé que l'entretien de l'aire et les contrôles ultérieurs réguliers seront à la charge exclusive de l'association.

La commune entend répondre favorablement à cette demande. En effet, compte tenu de sa localisation et de son accessibilité à tout type de public, habitant ou non le lotissement, cette aire de jeux revêt effectivement un intérêt local collectif.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution, dans ce cadre, d'une subvention exceptionnelle d'équipement d'un montant de 2 500 € à l'Association syndicale libre du lotissement Saint-Amand et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention attributive correspondante.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne